



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-086 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 juillet 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, A. COLLIN, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

Représentés : M. CHASSON, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, R. MAZZILLI, J. ROBERT, C. STELLA .

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / VENTES : Cession d'une servitude de passage de canalisation dans le secteur du marais des Blanchisseries - Complément à la délibération n° 2019-030 225

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Dans sa délibération n°2019-030/2-2-5 en date du 27 mars 2019, le Conseil Municipal approuvait les conditions d'une cession de servitude à la société l'Immobilière Valrim, à valoir sur les parcelles communales AD 68 et AD 70 dans le secteur des Blanchisseries à Voiron, dans le cadre d'une opération immobilière.

En complément de cette délibération, il convient de préciser néanmoins la désignation des sols formant le fonds dominant. Ainsi, il faut comprendre que la Commune de Voiron consent une servitude de passage de canalisation au profit de :

1° / La Société dénommée L'IMMOBILIERE VALRIM, Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000,00 €, dont le siège est à VALENCE (26000), 24 rue Honoré de Balzac, identifiée au SIREN sous le numéro 394086706 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS. Propriétaire des parcelles cadastrées section C numéros 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647,648, et 650.

... / ...

Ainsi qu'à quatre propriétaires privés bénéficiant des travaux de raccordement :

2° / Monsieur Pascal Bruno DELUCHEY et Madame Christine Marie-Thérèse EMPTAZ-COLOMB, demeurant à VOIRON (38500) 7, Rue de la Charrelière.- Monsieur et Madame DELUCHEY, propriétaires de la parcelle cadastrée section AD numéro 555.- Madame Christine DELUCHEY propriétaire des parcelles cadastrées section C numéros 652 et 655.

3° / Monsieur Romain Alain Noel EMPTAZ-COLOMB et Madame Marie-Emilie Amandine Camille AUTIER, demeurant ensemble à SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY (38960) 404 rue du Tram. Propriétaires des parcelles cadastrées section C numéros 562 et 619.

4° / Madame Anaïs Jeanne Mireille EMPTAZ-COLOMB, demeurant à RENAGE (38140) 6 Rue de l'Industrie. Propriétaire de la parcelle cadastrée section C numéro 654.

5° / Madame Julie Marie Caroline DELUCHEY, épouse de Monsieur Yacine BARJANE, demeurant à VOIRON (38500) 19 Rue de la Plotière. Propriétaire des parcelles cadastrées section C numéros 653 et 656.

La nature de la servitude relatée dans la délibération 2019-030 /2-2-5 en date du 27 mars 2019 est inchangée.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 1^{er} juillet 2019,
Vu l'avis de la commission Urbanisme du 27 juin 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :


- D'approuver les conditions de la présente cession de servitude à valoir sur les parcelles communales cadastrées AD 68 et AD 70, à la société l'Immobilière VALRIM, Monsieur Pascal DELUCHEY et Madame Christine DELUCHEY, Monsieur Romain EMPTAZ-COLOMB et Madame Marie-Emilie AUTIER, Madame Anaïs EMPTAZ-COLOMB, et Madame Julie DELUCHEY épouse BARJANE, chacun au titre des parcelles désignées plus haut formant le fonds dominant,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT